

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2022</b>
--------------------------------------------------------

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS : 14**

**VOTANTS : 14**

**L'AN DEUX MIL VINGT DEUX**

**LE 2 MAI A VINGT HEURE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;**

**DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: LE 27 MAI 2022**

**PRESENTS :** Mme TEXIER Martine, M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjoints ; MMES et MM BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, MOUSSET Roselyne, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

**EXCUSE :** BOUDAUD Hervé.

**ABSENT :**

**POUVOIR :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MOUSSET Roselyne.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 4 avril 2022**

#### **1) FIXATION DU PRIX DES TERRAINS LOTISSEMENT LE BOIS DES FORTS**

Mme le Maire indique que les travaux de viabilisation du terrain le Bois des Forts vont commencer à la mi-mai.

Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Mme le Maire explique au conseil que le lotissement est assujéti à la TVA sur la marge c'est-à-dire sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat de la parcelle de terrain. Elle présente le tableau reprenant les dépenses prévisionnelles et le prix d'acquisition du terrain et propose le prix de 55€/m<sup>2</sup> impliquant le tableau suivant :

Lots	surface	prix/m2	Prix de vente
1	731	55	40 205
2	701	55	38 555
3	529	55	29095
4	532	55	29260
Total	2493	55	137115

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-décide de fixer à 55€/ m<sup>2</sup> le prix de vente des terrains du lotissement Le Bois des Forts.

-autorise Mme le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

#### **2) DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA 07/2022 – 28 CHEMIN DE CHEZ LABARRE**

Mme le Maire indique que le bien situé sur la parcelle AM 584 et situé 28 Chemin de Chez Labarre est en vente. Ce bien étant situé en zone UB concernée par un droit de préemption, le Conseil est sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif

Mme le Maire informe le conseil que les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sont terminés et que la reprise de la voirie est programmée pour la mi-mai.

Travaux site des Fontaines

Mme le Maire indique au conseil que des changements sont annoncés par la Communauté d'Agglomération de Saintes concernant les travaux extérieurs sur le site du Moulin. Mme le Maire précise qu'une réunion de chantier est prévue le 3 mai 2022 et que des précisions devraient être apportées.

L'heure civique :

M. Jacques MELLOUL indique qu'un kit a été proposé par l'association « Voisins Solidaires » dans le cadre de la fête des voisins le vendredi 20 mai 2022. Mme le Maire indique qu'elle fera la demande pour recevoir le kit en mairie.

Les dates à retenir :

- Le 8 mai : cérémonies à Vénérand et à Le Douhet – Mme le Maire absente sera remplacée par Mme Martine TEXIER, 1<sup>ère</sup> adjointe.
- Le 22 juin : commissions eaux/milieus naturels à 18h à la Communauté d'Agglomération de Saintes.
- Prochain conseil municipal le jeudi 2 juin 2022.
- Repas entre les anciens et nouveaux conseillers le vendredi 10 juin 2022.

La séance est levée.